

SÉANCE du 24 février 2026

Présidence : Mr BARASZ Olivier

Présents : Mr BARASZ Olivier, Mme KOVACICEK Corine, Mr LATAPIE Jean-Luc et Mr PAU André

Excusée : Mme LE TALLEC Sophie

Pouvoir : Mme LE TALLEC Sophie a donné pouvoir à Mr BARASZ Olivier

Secrétaire de séance élue : Mme KOVACICEK Corine

Quorum : atteint

Début de séance à 18h35

ORDRE DU JOUR :

1. Échange de terrain avec les conjoints LATAPIE
2. Point sur les ERP
3. Modification de la demande de subvention et plan de financement pour les travaux de la chapelle d'Aulin
4. Questions diverses
 - Préparation des élections municipales

1. Approbation du compte rendu de la séance précédente**2. Échange de terrain avec les conjoints LATAPIE**

Monsieur LATAPIE Jean-Luc, intéressé à l'affaire, quitte la séance le temps de l'échange et de la délibération.

Les conjoints LATAPIE, riverains d'un chemin rural ont demandé la cession d'une portion de celui-ci, figurant en section B.

Compte tenu des nouvelles dispositions législatives issues de la loi n° 2022-217 du 21 février 2022, autorisant l'échange de terrain d'emprise d'un chemin rural qui sont codifiées à l'article L 161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Vu la situation du chemin rural concerné, figurant en section B du plan cadastral, qui permet de relier le chemin du village (VC n°1) à la RD n° 40,

Considérant les intérêts de la commune et son développement rural, il vous est demandé de vous prononcer sur la possibilité de réaliser un échange aux conditions de la loi afin de conserver la continuité de ce chemin rural.

Vu l'article L161-10-2 du code rural et de la pêche maritime,

Après en avoir délibéré le conseil municipal décide à l'unanimité des présents :

- de proposer et d'organiser un échange de terrain aux conditions de la loi, afin de garantir la continuité du chemin rural, sans réduction de largeur et permettant au minimum le passage d'un tracteur avec broyeur ;
- que le terrain cédé à la commune soit dépourvu de bail, de droits ou servitude, permettant son intégration comme chemin rural ;

- que les frais seront à la charge des conjoints LATAPIE sans fixation d'une soule ;
- d'autoriser le maire à réaliser le dossier et la procédure, à signer les documents nécessaires.

3. Point sur les ERP

Monsieur le Maire fait part au conseil du courrier envoyé tous les ans par la DDT du Gers indiquant les ERP de la commune, en particulier les ERP des bâtiments communaux et leur classement.

4. Modification de la demande de subvention et plan de financement pour les travaux de la chapelle d'Aulin

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de modifier le plan de financement concernant les travaux de la chapelle d'Aulin suite à la modification du devis de Monsieur Viggiano issue des prescriptions de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Gers et à l'ajout du devis de l'entreprise Monferran Zinguerie; il propose également de déposer une demande de subvention auprès de la Région.

Il présente le plan de financement :

DÉPENSES

- Travaux 9 296.49 €

TOTAL 9 296.49 €

RECETTES

- | | | |
|--------------------------|------|------------|
| • Subvention DETR | 40 % | 3 718.60 € |
| • Subvention DÉPARTEMENT | 20 % | 1 859.30 € |
| • Subvention REGION | 20 % | 1 859.30 € |
| • Autofinancement | 20 % | 1 859.29 € |

À la suite de l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, délibère et décide à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à faire toutes les démarches nécessaires aux demandes de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental ainsi que de la Région et de valider le plan de financement proposé

5. Questions diverses

- **Préparation des élections municipales**

Monsieur le Maire fait un tour de table pour connaître les disponibilités de chacun pour la tenue du bureau de vote le 15 mars à l'occasion des élections municipales. Un programme de la permanence est établi.

- **Invitation à la ferme de la Canopée**

Mme Le Tallec se propose d'y participer

- **Appel à candidature Estival de Gers**

Monsieur le Maire explique que chaque année Val de Gers fait appel à la candidature aux communes pour accueillir une soirée Estival de Gers. Monsieur le Maire explique avoir discuté avec le président de Val de Gers qui pense que Traversères peut accueillir une de ces soirées.

Après en avoir débattu, le conseil décide de ne pas candidater cette année et d'attendre l'édition 2027 pour s'y positionner et avoir le temps de s'y préparer.

- **Achat de table et chaises**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'une commande de 10 tables et 60 chaises vient d'être passée pour un montant de 3 276 € TTC. Ceci permettra de ne pas utiliser les vieilles chaises qui pourront continuer à être utilisées en extérieur, lors de la fête au mois de juillet notamment. Le nouveau mobilier étant voué à n'être utilisé qu'à la salle des fêtes et sur la terrasse pour permettre sa conservation.

- **Achat de la crédence pour le bar de la salle des fêtes**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de la commande d'une crédence en inox sur mesure pour le bar de la salle des fêtes pour permettre un nettoyage plus facile. Le montant de la commande s'élève à 182.72 € TTC.

Conseil municipal clos à 19h27.

Le Maire,



BARASZ Olivier

La secrétaire,



KOVACICEK Corinne

